



D.2018.12.12.2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

2 – RESEAU STRUCTURANT**2.3 - Linéo 5 - Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique n°2016-0908 entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2016.05.25.2.1 en date du 25 mai 2016, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération du Linéo 5 entre Portet-Sur-Garonne et Toulouse Empalot pour un montant de 7,403 millions d'euros HT (valeur avril 2016), hors acquisitions foncières, parc relais de l'Oncopole et matériel roulant.
- Par délibération D.2018.10.03.2.6 en date du 3 octobre 2018, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme de l'opération du Linéo 5 entre Portet-Sur-Garonne et Toulouse Empalot pour un montant de 8,676 millions d'euros HT (valeur avril 2016), hors acquisitions foncières, parc relais de l'Oncopole et matériel roulant.
- Par délibération D.2016.12.21.1.3 en date du 21 Décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique (n°2016-0908) entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo fixant le budget (400 000 € HT) alloué au Muretain Agglo pour réaliser la passerelle piétonne ainsi que les aménagements d'arrêts.

Le présent avenant n°1 à la présente convention de maîtrise d'ouvrage unique a pour objet :

- d'actualiser le montant de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités ;
- d'actualiser le planning inscrit dans la convention et la fin prévisionnelle de la convention.

1/ Rappel des objectifs Linéo

Les lignes **Linéo** sont des lignes de bus structurantes du réseau Tisséo, avec un **niveau de service intermédiaire entre bus classique et tramway** : fréquence renforcée, amplitude élargie, itinéraires lisibles, bus avec une livrée spécifique, accessibilité des arrêts, information voyageurs en temps réel, sur certains arrêts et fiabilité des temps de parcours améliorée.

Elles constituent une composante fondamentale du **réseau structurant** avec le métro et le tramway, d'une part par leur potentielle fréquentation et d'autre part dans leur fonction dans le maillage global du réseau et la desserte des grands pôles générateurs de déplacement.

Ce sont des lignes dont la vocation est de **desservir de façon performante l'habitat, les emplois, les pôles générateurs, tout en s'intégrant dans le tissu urbain.**

Elles constituent également un outil de valorisation et de requalification urbaine sur les secteurs traversés, et dans certains cas d'accompagnement de projets d'urbanisation. Le schéma Linéo est donc évolutif dans le temps, l'objectif consistant à corréliser l'infrastructure avec le niveau de service.

2/ Rappel du programme Linéo 5

Le projet Linéo 5 constitue l'un des 10 axes Linéo figurant au schéma directeur Linéo 2020-2025.

Il relie la gare de Portet à la station de métro Empalot, via la Route d'Espagne et l'avenue de Muret (reprise d'une grande partie de l'itinéraire de la ligne 52 actuelle).

Différents aménagements sont envisagés pour Linéo 5 afin en partie d'améliorer la régularité de la ligne:

- Création ou prolongement de couloirs bus,
- Réaménagement de carrefours,
- Mise en place de la priorité bus aux carrefours à feux non encore équipés,
- Modification et aménagements des points d'arrêts,
- Aménagement du pôle d'échanges Empalot pour accueillir Linéo 5 et 9 (aménagement réalisé dans le cadre du Linéo 9, réalisé en 2018),
- Aménagement d'un nouveau carrefour giratoire sur l'avenue Eisenhower, qui permet de soulager fortement le carrefour Dide des flux de demi-tour et d'entrée/sortie de la zone d'activité du Chapitre (aménagement inauguré en décembre 2017),
- Aménagement de la RD 120 entre la rue des Frênes et le giratoire Dide, avec création d'une voie bus direction Toulouse et d'un cheminement piétons-vélos pour assurer la liaison entre Portet et l'Oncopole.

3/ Aménagements portés par le Muretain Agglo pour le compte du projet Linéo 5 :

Liaison Mode actifs Clairfont :

Pour préparer l'arrivée du Linéo 5, la ville de Portet, le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités se sont coordonnés afin de réaliser un aménagement en faveur des modes actifs. Il s'agit de créer un accès sécurisé à la route d'Espagne pour accéder à l'arrêt «Frênes», uniquement pour les piétons et les cycles, en provenance du quartier Clairfont et ainsi améliorer l'accès au réseau bus tout en participant au maillage cyclable dans Portet.

Ce projet de chemin piéton-cycle a été présenté aux habitants du quartier fin avril 2017 et la réalisation de cette liaison douce a été réalisée entre Juillet et Septembre 2017 pour un montant de 274 851 € (surcote de 24 851€ par rapport à l'estimation inscrite au programme).

Aménagements ponctuels :

Sur le reste de la commune de Portet Sur Garonne des aménagements « ponctuels », consistant essentiellement à réaliser les quais des stations (Jean Jaures, Désiré, Halle, Communes, Bosquets) pour améliorer le confort des usagers, sont intégrés au programme de l'opération. Ces aménagements seront réalisés par le Muretain Agglo pour un budget de travaux de 231k€ HT (€₂₀₁₆).

Par rapport au programme d'opération initial, l'arrêt Salengro (devant être réalisé par Tisséo Ingénierie) sera réalisé en octobre 2018 par le Muretain Agglo dans le cadre de la réfection du tapis de la rue des écoles. Cet aménagement est estimé à 59 k€ HT (€₂₀₁₆) (création arrêts accessibles et réalisation de coussins berlinois).

4/ Modification de la convention de maîtrise d'ouvrage unique :

ARTICLE 1 : Modification de l'article 9 de la convention initiale sur le budget de l'opération

Le montant prévisionnel des aménagements de voirie nécessité par le développement du réseau et la promotion de la mobilité douce pour l'ensemble de l'opération sur le territoire du Muretain Agglo était estimé à 400 000 € HT (valeur €2016).

Au regard des études de maîtrise d'œuvre, il est proposé de revoir le budget à hauteur de 671 300€ HT (valeur €2016) soit une hausse de 271 300 €.

Ce nouveau budget inclut une réserve pour aléas de 79 860 € HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-2-3D-DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

Ce surcoût est déjà intégré dans la modification de programme D.2018.10.03.2.6 voté en CS d'octobre 2018

ARTICLE 2 : Planning de l'opération

Suite à la nécessité de reprendre la structure de chaussée sur la section –Frenes-Dide, il a été acté en Comité de Pilotage du 10 juillet 2018 un décalage de mise en service du Linéo 5 à début décembre 2019 (initialement septembre 2019).

Ce décalage de planning modifie l'article 10 sur la durée de la convention. Ainsi la présente convention prendra fin à l'achèvement complet des travaux commandés antérieurement au 31/12/2019 et faisant l'objet de la présente convention.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du Linéo 5 à conclure entre le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisseo Collectivités et le Muretain Agglo pour la réalisation d'aménagements ponctuels et aménagements d'arrêts du Linéo 5 qui acte la nouvelle enveloppe financière qui passe à 671.3 k€ HT (valeur avril 2016).

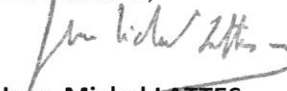
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

**Amélioration du service des lignes de bus structurantes
Et mise en accessibilité des arrêts**

LINEO « L5 »

Avenant n°1

**Convention N° 2016-0908 de Maitrise D'ouvrage Unique entre
le SMTC-Tisséo et la Communauté d'Agglomération du Muretain**

Passée en application de l'Ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 portant modification de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine dont le siège est situé 7, esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du 12 décembre 2018

Ci-après désigné par le terme " SMTC-Tisséo"

D'une part

ET

La Communauté d'agglomération du Muretain, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du 6 décembre 2016

Ci-après désignée par les termes "Muretain Agglo"

D'autre part

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-2-3D-DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences, Tisséo Collectivités mène de nombreuses opérations sur le territoire du Muretain Agglo. Certaines de ces opérations sont confiées au Muretain Agglo par convention de maîtrise d'ouvrage unique. C'est le cas des travaux d'accompagnement et d'aménagement d'arrêts pour le futur Linéo 5 sur la commune de Portet.

La convention de maîtrise d'ouvrage unique (n°2016-908) entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo fixant le programme et le budget de l'opération a été signée le 27 décembre 2016 à hauteur 400 000€ HT (valeur € 2016).

L'estimation financière de l'opération a été établie en collaboration avec le Muretain Agglo sur la base d'études de pré-faisabilité. A présent, les études de MOE sont en train d'être conduite et le montant global de l'opération doit être revu.

L'objectif de cet avenant est d'actualiser les coûts de l'opération et d'en préciser le planning.

ARTICLE 1 : Modification de l'article 9 de la convention initiale sur le budget de l'opération

Le montant prévisionnel des aménagements de voirie pour l'ensemble de l'opération sur le territoire du Muretain Agglo était estimé à 400 000 € HT (valeur €2016).

Au regard des études de maîtrise d'œuvre, il est proposé de revoir le budget à hauteur de 671 300€ HT(valeur €2016) soit une hausse de 271 300 €.

Ce nouveau budget inclut une réserve pour aléas de 79 860 € HT.

Ce surcoût est déjà intégré dans la modification de programme D.2018.10.03.2.6 voté en CS d'octobre 2018

ARTICLE 2 : Planning de l'opération

Suite à la nécessité de reprendre la structure de chaussée sur la section –Frenes-Dide, il a été acté en Comité de Pilotage du 10 juillet 2018 un décalage de mise en service du Linéo 5 à début décembre 2019 (initialement septembre 2019).

Ce décalage de planning modifie l'article 10 sur la durée de la convention. Ainsi la présente convention prendra fin à l'achèvement complet des travaux commandés antérieurement au 31/12/2019 et faisant l'objet de la présente convention.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du Linéo 5 à conclure entre le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Fait à Toulouse, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Muretain Agglo

Le Président

André MANDEMENT

Pour le SMTC,

Le Président

Jean-Michel LATTES

Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique n° 2016-908 entre le SMTC et le Muretain Agglo pour la réalisation d'aménagements dans le cadre de l'opération Linéo 5.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-2-3D- SMTC-Tisséo et le Muretain Agglo Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--